

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS 2024



N° de dossier (à remplir par le service) :

Par délibération du 21/02/2022 la commune de PONT-SCORFF à décidé de mettre en place une aide financière à l'acquisition de vélos classiques ou à assistance électrique au profit des Scorvipontains afin d'encourager l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, changer durablement les habitudes de déplacement et préserver la qualité de l'air.

Les modalités d'attribution de cette aide financière pourraient être les suivantes :

- Une participation de la commune à hauteur de 30 % de la valeur d'achat dans la limite de 100 € ;
- Une aide apportée exclusivement aux personnes physiques résidant sur le territoire de la commune de PONT-SCORFF ;
- Une aide octroyée pour l'achat d'un vélo enfant ou adulte de ville neufs et d'occasion (à l'exclusion des VTT, des vélos de course et de compétition)
- Une seule subvention accordée par foyer et par an.

Mairie de Pont-Scorff
4 Place de la Maison des princes
56620 Pont-Scorff

Téléphone : 06.23.57.10.50
Mail : agenda21@pontscorff.bzh
www.pont-scorff.fr

Nom - Prénom

Adresse :

Téléphone

Email

Date d'achat du vélo

Prix du vélo

Neuf Occasion

Type de vélo acheté:

Vélo enfant vélo adulte vélo adulte à assistance électrique

Document à joindre :

- Copie de la facture d'achat établie par un commerçant, à compter du 1^{er} janvier 2024 et au plus tard dans les 30 jours suivant la date d'acquisition (vélos neufs) ;
- Attestation de vente sur l'honneur du vendeur du vélo d'occasion, datée et signée et émise à compter du 1^{er} janvier 2024, stipulant que le prix du vélo n'excède pas sa valeur, qu'il est en état et respecte les normes applicables, et au plus tard dans les 30 jours suivant la date de l'attestation sur l'honneur (vélos d'occasion) ;
- Justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone...);
- Relevé d'Identité Bancaire.

Date et signature

A remplir par le service

Demande recevable :

oui non

Aide accordée

Date et signature